

LE STAGE ACTIF

LE MAITRE DE STAGE

Accueillir un stagiaire

Etre agréé par le Doyen de l'UFR

Etablir la convention de stage et assurer avec l'étudiant le circuit des signatures :

- le praticien maître de stage
- le stagiaire
- le doyen de l'UFR
- le directeur

Au début du stage

Avoir un retour de la convention de stage signée de toutes les parties.

Adresser une copie de la convention au Conseil de l'Ordre

Accepter la charte d'engagement du maître de stage

A la fin de stage

Remplir l'évaluation du stagiaire et la transmettre au secrétariat de Direction de l'UFR d'Odontologie.

Devenir maître de stage

1. Pré-requis :

- justifier de 3 années minimum d'exercice professionnel effectif
- avoir un plateau technique conforme à la législation
- être disponible lorsque l'étudiant prend en charge vos patients

2. Remplir la demande d'agrément de maître de stage et l'adresser à votre conseil de l'ordre qui transmettra son avis au doyen.

3. Le doyen de l'UFR d'Odontologie vous donnera votre agrément sur avis du Conseil de l'Ordre

Le maître de stage est agréé définitivement sauf avis contraire.

La 6^{ème} année est une année importante, charnière entre la formation hospitalo-universitaire et l'activité libérale.

Elle permet à l'étudiant de recevoir une formation universitaire axée sur l'insertion professionnelle et clinique avec une approche pluridisciplinaire.

Il lui manque cependant l'apprentissage et une expérience de terrain.

C'est le but du "stage actif d'initiation à la vie professionnelle" chez le praticien.

Etre maître de stage c'est participer à la formation sur le terrain de vos futurs confrères en accueillant un étudiant pendant une durée minimale de 250 heures.

Dr. Anne DAUTEL, Doyen

(Arrêté 27 septembre 1994 modifié le 8 avril 2013)

UFR d'Odontologie

Bâtiment 15

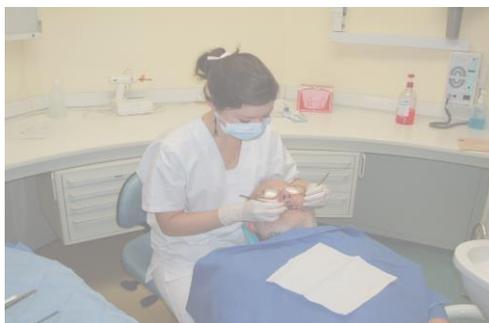
2 Av. du Pr. Léon Bernard
35043 Rennes Cédex

☎02.23.23.43.11

secretariat.doyen-odonto@univ-rennes1.fr

xavier.ravalec@univ-rennes1.fr

responsable pédagogique des stages



LE STAGIAIRE

Avant le début du stage

S'assurer que le praticien soit bien maître de stage agréé.

Etablir la convention de stage et assurer le circuit des signatures :

- le praticien maître de stage
- le stagiaire
- le doyen de l'UFR
- le directeur

Pendant le stage

Accepter la charte d'engagement du stagiaire

A la fin du stage

Déposer le rapport de stage sur la plateforme moodle, sur l'espace de dépôt de devoir dédié au stage actif, faisant ressortir les points suivants :

1. Introduction
présentation de la structure d'accueil
organisation : nombre de praticiens associés, de collaborateurs, d'assistantes, de secrétaires, nombre de fauteuils...
2. Déroulement du stage
état des lieux des activités réalisées : actes, procédures, matériel innovant...
3. Conclusion
ce que l'étudiant retient du stage
identification des manques et façon de les combler

une copie du rapport est transmise par le stagiaire au maître de stage.

